

libre de nos produits agricoles. Cette proposition n'était pas acceptable pour nos voisins pour les raisons que nous venons d'énumérer.

Nous continuons à citer le rapport officiel de M. Blaine, pour prouver que nos voisins auraient été bien disposés à négocier avec nous, sur des bases raisonnables :

" Les commissaires (canadiens), continue M. Blaine, furent informés que " Gouvernement des Etats-Unis ne serait pas prêt à renouveler le traité " Réciprocité de 1854, ni à faire aucun traité de réciprocité commercial qui " limiterait aux seuls produits agricoles ; et que l'on regardait d'une importance " essentielle qu'une liste d'articles manufacturés fût comprise dans les conditions " d'articles admis en franchise, dans tout traité de réciprocité qui pourrait être " conclu entre les deux pays."

" Le lendemain, le 11 février 1892, les commissaires canadiens déclarèrent qu'ils avaient pris en sérieuse considération la demande (du gouvernement américain) d'inclure dans la liste des articles admis en franchise, par le traité à conclure, une liste d'articles manufacturés. . . . et ils déclarèrent avec regret qu'ils ne considéraient pas possible de rencontrer les vues du gouvernement américain sous ce rapport." Là-dessus les négociations furent rompues, et l'on n'a plus entendu parler ni du traité, ni des promesses de Réciprocité.

Il n'est pas sans intérêt de se demander quelle eût été cette liste d'articles manufacturés admis en franchise, si le gouvernement n'eût pas refusé l'offre de ce traité.

La réponse est toute naturelle : Cette liste n'eût compris que les articles que les manufacturiers américains peuvent nous vendre à meilleur marché que nos manufacturiers canadiens.

Par exemple le coton, les indiennes, le sucre, l'huile de pétrole, les instruments agricoles, etc. etc.

Il est facile pour tout cultivateur de comprendre qu'il aurait doublement gagné par la mise en vigueur d'un traité comme celui-là.

Les cultivateurs en effet aurait vendu plus cher une foule de produits de la ferme.

Prenons, par exemple, les articles suivants : les chevaux, le foin, l'orge, les pommes de terre, les œufs, les volailles, les moutons, etc, dont nous venons de parler. Nos exportations de ces articles augmenteraient prodigieusement et nous retirerions en moyenne 20 à 25 piastres de plus par cent piastres que nous ne retirons aujourd'hui.

D'un autre côté, le cultivateur, par la diminution des droits d'importation sur les cotonnades, les lainages, les feronneries, les instruments agricoles, l'huile de pétrole, etc, payerait moins cher sur les articles qu'il est obligé d'acheter.

Le résultat est facile à calculer : il y aurait augmentation dans ses revenus et diminution dans ses dépenses. La position serait améliorée et nous verrions de suite diminuer l'émigration des cultivateurs aux Etats-Unis.

Qui a empêché la conclusion d'un traité de réciprocité qui, de l'aveu de deux partis politiques, aurait été si avantageux pour le Canada ?

Les manufacturiers du Canada, dont nos ministres sont les esclaves. Les monopoleurs qui contribuent aux fonds électoraux du parti conservateur et qui par ce moyen sont devenus les maîtres du gouvernement du Canada.

Quel est le cultivateur canadien qui ne comprend pas que cette guerre de